

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

E. FLECHEY

Les propriétés de l'état affectées à des services publics

Journal de la société statistique de Paris, tome 18 (1877), p. 291-294

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1877__18_291_0

© Société de statistique de Paris, 1877, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

II.

LES PROPRIÉTÉS DE L'ÉTAT AFFECTÉES A DES SERVICES PUBLICS.

La fortune immobilière de l'État est évaluée par l'administration des domaines à 3,598,669,945 francs. Les propriétés de l'État se distinguent en propriétés *affectées à des services publics* (1) et propriétés *non affectées à des services publics*. Les premières ressortissent, au point de vue budgétaire, aux divers ministères et ont été évaluées à 1,948,301,130 francs. Les secondes se composent, pour la plus grande partie, des bois et forêts de l'État, estimés à 1,261,870,734 francs, et de quelques immeubles et surfaces nues, tels que étangs, lais de mer, etc., et s'élèvent, pour l'ensemble, à une valeur de 1,650,368,815 francs.

Le total général cité plus haut ne renferme pas un certain nombre d'immeubles auxquels il serait difficile d'assigner une valeur vénale, tels que les cathédrales et certains monuments historiques. En résumé et vu l'importance de quelques-uns de ces derniers immeubles, on doit considérer le chiffre de 3,598,669,945 francs comme bien au-dessous de la vérité.

Le douzième environ de la fortune immobilière de l'État est situé hors de France. Voici du reste la répartition de cette fortune entre la France, ses possessions coloniales et l'étranger.

Fortune immobilière de l'État.

| SITUATION DES PROPRIÉTÉS. | En France. | Hors de France. | RÉCAPITULATION par nature de destination. | | | | | | |
|---------------------------|------------|---------------------------|---|---|--------------------------|---------------|------------|-----------------|-----------------|
| Immeubles | { | à des services publics | { | affectés | en France | 1,767,969,850 | » | } 1,948,301,130 | |
| | | | | en Algérie | » | 142,176,070 | | | |
| | | | | dans les colonies fran- çaises | » | 35,090,210 | | | |
| | | | | à l'étranger. | » | 3,065,000 | | | |
| | | | | non affectés | en France | 1,556,705,384 | » | | } 1,650,368,815 |
| | | | | | hors de France | » | 93,663,431 | | |
| Totaux | | | | 3,324,675,234 | 273,994,711 | 3,598,669,945 | | | |

(1) Non compris toutefois les voies et les instruments de communication (routes, canaux, chemins de fer) dont la valeur est en fait considérable, mais qui se trouvent dans une situation spéciale.

Nous ne nous occuperons dans cet article que des *immeubles affectés aux services publics*, en distinguant successivement ceux que l'État possède en France, en Algérie, dans les colonies françaises et à l'étranger.

France. — La division de l'ensemble de ces immeubles par département nous entraînerait trop loin. La répartition suivante, par ministère, donnera une idée suffisante de l'importance et de la nature des services publics auxquels ils sont affectés. Nous indiquerons d'ailleurs, pour chaque ministère, les principaux d'entre eux.

Relevé des immeubles affectés à des services publics en France.

| DÉSIGNATION DES SERVICES. | NOMBRE des articles. | VALEUR approximative. |
|---|----------------------------|--------------------------|
| — | — | — |
| Sénat, Chambre des députés et Présidence de la République. | 2 | fr. 28,000,000 |
| Ministère de la guerre | 4,978 | 737,998,370 |
| — de la marine et des colonies | 787 | 415,731,670 |
| — de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts | 439 | 296,409,040 |
| — des finances | 2,826 | 73,653,210 |
| — de l'intérieur. | 47 | 56,134,140 |
| — de l'agriculture et du commerce. | 63 | 53,357,640 |
| — des travaux publics | 5,418 | 46,195,240 |
| — de la justice | 31 | 46,010,540 |
| — des affaires étrangères | 1 | 14,370,000 |
| Totaux. | <u>14,592</u> | <u>1,767,969,850</u> |

Les ministères de la guerre et de la marine tiennent, on le voit, la tête des services comme importance. Le chiffre maximum représente les immeubles du service du génie militaire, dont la valeur est estimée à 633 millions de francs, tandis que le service de l'artillerie répond à un chiffre de 84 millions seulement. En ce qui concerne le ministère de la marine, ce sont les constructions et immeubles du 1^{er} arrondissement maritime (Brest) qui sont les plus considérables de beaucoup (plus de 176 millions). D'une manière générale, on peut remarquer que les immeubles de la marine sont d'une valeur plus importante, chaque article revenant, en moyenne, à 520,000 francs environ, lorsque le chiffre correspondant des immeubles de la guerre ne s'élève qu'à près de 150,000 francs.

Vient ensuite le ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts; cette dernière section, à elle seule, représente une valeur de près de 15½ millions, dont 136,600,000 francs rien que pour les immeubles du département de la Seine, parmi lesquels nous distinguons : le palais, le musée et le jardin du Luxembourg, pour une valeur de 60 millions, et l'Opéra pour 40 millions de francs. C'est ici que nous pouvons montrer l'importance de la lacune signalée plus haut, en disant que le musée du Louvre, les colonnes de la place Vendôme et de Juillet et certains monuments ne sont portés que pour mémoire. Les immeubles consacrés aux beaux-arts dans les départements n'ont qu'une valeur relativement bien moindre. Quant aux cultes, les cathédrales, comme nous l'avons vu, ne sont pas comprises dans l'évaluation, et le chiffre total est de 67,738,000 francs, dans lequel la Seine entre pour 8,250,000 francs, la Marne pour 3,177,000 francs, et le Pas-de-Calais pour 2,850,000 francs. Ce sont de beaucoup les chiffres maxima. Les emplacements et locaux destinés au service de l'instruction publique représentent une valeur de 74,897,000 francs.

Pour le ministère des finances, les manufactures de l'État constituent des immeubles considérables d'une importance moyenne de 707,000 francs et qui s'élèvent ensemble à 28 millions de francs. Pour le service des prisons au ministère de l'intérieur, la valeur moyenne est énorme, plus de 1 million de francs par immeuble. C'est un total de 33 millions de francs. Nous citerons encore certains établissements appartenant au ministère de l'agriculture et du commerce et particulièrement les écoles d'arts et métiers, dont la valeur moyenne, en y comprenant l'école centrale, s'élève à 4,700,000 fr. chacune.

Pour le ministère des travaux publics, il en est tout autrement. Le service des ponts et chaussées, qui entre dans le total pour une somme de 39 millions, possède en effet une quantité considérable de petites constructions d'une valeur moyenne très-faible, un peu plus de 7,000 francs. Les immeubles du ministère de la justice sont au contraire peu nombreux, mais importants. Nous citerons, entre autres, les 26 superficies et locaux affectés aux cours d'appel, 28,400,000 francs, et l'imprimerie nationale, d'une valeur de 3,220,000 francs. Enfin le seul immeuble porté au compte du ministère des affaires étrangères est l'hôtel même du quai d'Orsay avec ses dépendances, rue d'Iéna et rue de l'Université, dont on estime la valeur à 14,370,000 francs.

Algérie. — Sur les 142 millions qui représentent la valeur des immeubles de l'État affectés en Algérie à des services publics, c'est également le service du génie militaire qui représente de beaucoup la valeur la plus importante, 111 millions. C'est ensuite le service des travaux publics, 7 millions.

Colonies françaises. — Nous résumerons ici, sous forme de tableau, les renseignements relatifs aux colonies françaises autres que l'Algérie.

Relevé des immeubles affectés à des services publics dans les colonies suivantes.

| DÉSIGNATION DES COLONIES. | NOMBRE des articles. | VALEUR approximative. |
|--------------------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Martinique. | 48 | 11,636,100 fr. |
| Guadeloupe | 73 | 9,053,500 |
| Sénégal et dépendances | 66 | 4,534,200 |
| Cochinchine française | 44 | 3,323,290 |
| Réunion. | 59 | 3,036,860 |
| Nouvelle-Calédonie | 10 | 1,938,260 |
| Guyane française | 10 | 1,565,500 |
| Sainte-Marie de Madagascar | 3 | 2,500 |
| Totaux | <hr/> 313 | <hr/> 35,090,210 |

Ce chiffre de 35 millions est évidemment au-dessous de la vérité, puisque dans le tableau ci-dessus ne figurent pas les petites colonies de Saint-Pierre et Miquelon, du Gabon, de Mayotte, de Taïti, ni les établissements français dans l'Inde. C'est à la Martinique et dans la Guyane que se trouvent les constructions les plus importantes.

Étranger. — En dehors des hôtels de nos principaux ambassadeurs à l'étranger, dont l'administration des domaines a relevé la valeur pour une somme de 2,265,000 francs, dont 1,875,000 francs pour le seul hôtel de l'ambassadeur de France à Berlin, il y a lieu de tenir compte de deux immeubles situés à Rome et à Athènes, où le Gouvernement envoie chaque année l'élite de nos jeunes littérateurs et artistes. Nous voulons parler de l'École d'Athènes et de l'Académie de France à Rome. Le premier

de ces immeubles est estimé à 200,000 francs et le second à 600,000 francs. Ils appartiennent tous deux au gouvernement français. L'École d'Athènes, en effet, a été construite sur un terrain donné, en 1872, par le gouvernement hellénique. Quant à l'Académie de France à Rome, elle a été acquise en 1805, par suite d'un échange entre notre pays et l'infant Louis I^{er} de Parme.

En résumé, si l'on veut se reporter à notre premier tableau, on remarquera que 90.7 p. 100 des immeubles affectés à des services publics se trouvent en France et 9.3 p. 100 sont situés en dehors, savoir : Algérie, 7.4 ; colonies françaises, 1.7 ; étranger, 0.2 p. 100.

E. FLECHEY.
